

Plan d'eau d'Osselle

Rapporteur : M. Yves TARDIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n° 11		Bureau	
séance du 14/11/03	favorable	séance du 04/12/03	favorable

L'étude de l'AUDAB pour une valorisation cohérente et complémentaire des sites d'Osselle et de Saint-Vit présentée au groupe de travail et de concertation (composé de la CAGB de la commune d'Osselle de la commune de St Vit et de la communauté de commune du Val St Vitois) le 16 octobre dernier propose deux étapes pour une montée en puissance progressive de l'aménagement et du développement des sites :

1/ Une base indispensable sur 2004-2005

- renforcer et affirmer les liens entre les deux sites à travers le développement des liaisons douces (travail engagé par la CAGB),
- réaliser les aménagements permettant d'assurer les conditions minimums d'un accueil de qualité sur le site d'Osselle (sanitaires, parking, accueil...),
- mettre en place les conditions minimales de sécurité sur le site de St-Vit (cheminements, sites dédiés aux pratiques de loisirs, interdiction des circulations en voiture...)

2/ Un projet de développement plus conséquent à construire sur 2006-2007

Différents scénarios pourront être étudiés (accent sur St Vit ou sur Osselle ou développement équilibré entre les deux sites) en fonction des pratiques observées, de la fréquentation des sites suite aux premiers aménagements réalisés en 2004-2005.

Le groupe de travail a accueilli favorablement ces propositions et arrêté par ailleurs les principes suivants :

Approfondir les propositions

Afin de pouvoir passer à une phase d'étude plus opérationnelle (base de travail pour élaborer un cahier des charges).

Mis en œuvre et financement des projets par chacun des territoires

Les études et projets respectifs sur chacun des sites Osselle et St Vit seront mis en œuvre par chacun des territoires.

Cependant en ce qui concerne Osselle, la CAGB ne prendra pas la maîtrise d'ouvrage des aménagements. Elle soutiendra par contre un projet défendu par le secteur sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale (syndicat local) en proposant son inscription sur CITE et en abondant éventuellement le financement sur ses fonds propres. L'AUDAB assistera la commune d'Osselle pour préciser les 1ers travaux à réaliser.

Les financements FIDEL et ATSR devront être actionnés par la CCVSV et les financements CITE, contrat d'agglomération et ATSR par la CAGB.

Maintien du travail de concertation entre les deux territoires

afin de poursuivre la réflexion commune sur la valorisation des sites d'Osselle et de Saint Vit dont le groupe de travail devra être le garant ;

il est proposé que la CAGB mette l'accent dans le cadre du dossier liaisons douces sur le lien entre les sites d'Osselle et de Saint Vit.

Ce dossier est inscrit dans le contrat d'agglomération et s'inscrit dans les différentes opérations de qualification de la rivière de Deluz à Osselle.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'avancement de ce dossier
- approuve la démarche engagée

Pour extrait conforme,

Le Président